

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 26  
 Représentés : 8  
 Pour : 34  
 Abstentions : 0  
 Contre : 0

**OBJET : Subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » - dossier reporté- Session 2018**

L'An deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-huit septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, M. FOULARD, JM. GASSELIN, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, P. BUCHET, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

ME. MORIN	à	AM. MERCADIER
S. CROCI	à	C. BIGRET
C. ALVARO	à	JM. GASSELIN
G. MERGY	à	A. SOMMIER
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
T. NAPOLY	à	D. LAFON
S. CICERONE	à	P. BUCHET
F. ZINGER	à	C. MARAZANO

**Absent excusé : JC. PORCHERON**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7,

Vu la délibération du 25 septembre 2017 concernant le lancement de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » session 2018,

Vu la délibération du 2 mai 2018 concernant les subventions accordées aux associations dans le cadre de l'appel à projets associatifs « animation du territoire fontenaisien » session 2018

Considérant que la Commission d'appel à projets réunie en date du 11 avril 2018 avait demandé le report de l'attribution de subvention au projet d'Ecole Multisport porté par l'ASF, apparu intéressant mais incomplet

Considérant que la délibération en date du 2 mai avait permis d'attribuer des subventions à 13 projets dont celui de l'ASF ne faisait pas partie,

Considérant que l'ASF a depuis apporté les éléments nécessaires à l'instruction du dossier,

Considérant l'intérêt de la municipalité à encourager la dynamisation de la vie associative à travers l'apport de financements via des appels à projets,

Considérant que les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Animation du territoire fontenaisien » répondent aux critères recensés dans le dossier de demande de subvention proposé,

Vu l'avis de la Commission,  
 Sur la proposition du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'attribuer dans le cadre de l'appel à projets associatifs « Animation du territoire fontenaisien » 2018 la subvention suivante :

Association	Projet	Montant du projet	Montant Sollicité	Montant attribué
Association Sportive Fontenaisienne	Ecole Multisports	52840€	30160 €	30160 €

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme. La Trésorière Municipale
- M. le Président de l'ASF

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
 Et ont signé les membres présents,

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire  
 Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la réception  
 En préfecture le 04/10/18  
 Publication/Affichage du 05/10/18 au 05/12/18

Pour le Maire par délégation  
 P/Le Directeur Général des Services  
 L'agent autorisé